

Sciez-sur-Léman



Info Sciez-sur-Léman

Avril 2017

SOMMAIRE

Page 2

- Décisions municipales
- P.L.U : enquête publique
- Patrimoine

Page 3

- Minibus communal
- Programme Foyer Culturel

Page 4

- L'agenda du mois



Editorial

Ce qui est humain est nôtre

Depuis six ans, Sciez, *perle du lac*, championne de la qualité de la vie et du bien vivre, et Vohindava, 13 000 habitants penchés sur les rizières du sud-est de la grande Ile, sont des amies.

La venue à Sciez de Thierry Orlan, maire de cette commune du Pays Antemoro dépourvue d'eau courante et d'électricité, l'a montré à nouveau.

Sous les yeux du visiteur parfois incrédule, crèche, écoles, cantines, entreprises, équipements culturels, services, associations diverses, riches en moyens et ressources... ont ouvert leurs portes et leur cœur. (Notre photo à l'Eveil sportif) Nos concitoyens ont apprécié la personnalité de ce Maire, fier d'avoir été élu en dépit d'une infirmité rédhibitoire à Madagascar, handicap consécutif au fléau de la polio.

Thierry Orlan a évoqué la condition laborieuse de ses administrés, enfants et paysans, qui viennent d'endurer coup sur coup sécheresse persistante et cyclone dévastateurs. Il a parlé de la faim qui tient les enfants loin de l'école, parce que les ventres creux n'ont pas d'oreilles; enfants qui n'ont pas d'autre choix que de donner leurs bras pour la survie de la famille.

Il a dit sa reconnaissance pour la main tendue par notre Commune dans le cadre de cette «coopération décentralisée» qu'encourage l'Etat français et qui est «un moyen de donner un caractère humain et de proximité aux relations bilatérales nécessaires».

Cette «diplomatie» mobilise 4800 collectivités territoriales françaises, porteuses de 12 000 actions, rapporte le Sénat.

Sciez s'honore d'être parmi elles, favorisant la construction de trois petites cantines avec jardins scolaires à même de soulager la faim et de remplir un peu mieux les écoles; d'installer puits et latrines, épaulée par l'association *Léman horizon Madagascar*, qui conduit une action parallèle en matière d'éducation et de santé. Une alliance de nature à faire obstacle à l'ignorance qui engendre la servitude et promouvoir un peu mieux la connaissance, cette voie que l'on sait ouverte vers la liberté.



Richard REALE
Adjoint au Maire

Décisions municipales

Lors de sa séance publique du 1er mars 2017, le Conseil Municipal a notamment pris les décisions suivantes :

Dissolution du SIDISST

Conformément aux directives de la loi NOTRe et à la décision du Préfet de la Haute-Savoie, le Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon (S.I.D.I.S.ST) a cessé l'exercice de ses compétences le 1er janvier 2017.

A compter de cette date, la contribution communale aux dépenses d'incendie et de secours sera versée directement par le budget communal au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S).

Le Conseil Municipal, unanime, valide les modalités de liquidation et de répartition des actifs et passifs du Syndicat entre les Communes membres.

Acquisitions foncières – Aménagement de l'entrée ouest de SCIEZ

Afin de mener à bien le projet d'aménagement de l'entrée ouest de la Commune de SCIEZ le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour acquérir la bande de terrain cadastrées section AN 304 et AN 306, au prix de 11.950 €.

Cette opération prévoit entre autre la construction d'écrans acoustiques en limite de propriété sur le domaine public communal afin de protéger les riverains des nuisances sonores engendrées par l'utilisation de l'ouvrage routier.

P.L.U

Enquête publique

L'enquête publique relative au P.L.U. se déroulera en mairie de Sciez du jeudi 15 juin 2017 au lundi 17 juillet 2017 :

1. Un registre recueillera toutes les demandes écrites durant cette période.
2. Six jours de permanence et de rendez-vous seront mis en place avec le commissaire enquêteur :

- Jeudi 15 juin de 9h00 à 12h00 ; + 2h de RDV sur réservation préalable de 12h00-14h00
- Mercredi 21 juin de 9h00 à 12h00 ; + 2h de RDV sur réservation préalable de 12h00 -14h00
- Lundi 26 juin de 9h00 à 12h00 ; + 2h de RDV sur réservation préalable de 12h00 -14h00
- Samedi 8 juillet de 9h00 à 12h00
- Jeudi 13 juillet de 14h00 à 17h00 ; + 2h de RDV sur réservation préalable de 17h00 -19h00
- Lundi 17 juillet de 14h00 à 17h00 ; + 2h de RDV sur réservation préalable de 17h00 -19h00.

Les rendez-vous s'effectueront à partir du 15 mai.

Patrimoine

Recherche de documents

Organisées par la municipalité et le Club Patrimoine de Sciez, les manifestations qui ont marqué fin janvier 2017 les 20 ans de la fermeture de l'usine textile Citran Sotta ont rencontré un beau succès. Le Club Patrimoine souhaite prolonger cet événement par la publication d'un livret retraçant l'histoire de cette usine qui a employé nombre d'habitants de la commune pendant 80 ans. Afin de compléter les archives et documents déjà à sa disposition, il fait appel aux personnes disposant de documents, photos, articles, objets etc... relatifs à ce morceau d'histoire de notre commune et de ses habitants. Merci de contacter Mme Michèle Dalmau, Présidente du Club Patrimoine (06 70 11 96 78).

Création d'un contrat d'accompagnement à l'emploi

Le Conseil Municipal, unanime, décide de créer un poste d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif « contrat d'accompagnement à l'emploi » pour une durée initiale de 6 mois, renouvelable expressément dans la limite de 24 mois après renouvellement de la convention. La durée du travail est fixée à 35 heures par semaine et la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail.

Acquisition foncière – « local Séniors » à la résidence Bord'Amô

Considérant l'opportunité d'obtenir un financement pour cette opération, le Conseil Municipal, à la majorité moins deux voix contre (MM. Huvenne et Requet par procuration) et une abstention (Mme Torrente), approuve le plan de financement prévisionnel et autorise le Maire à formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

Kiosque de la plage saison 2017

Le Conseil Municipal, unanime, autorise le Maire à signer la convention d'occupation du local à usage de kiosque situé à la plage de Sciez avec Mme Marie-France Chevallet, domiciliée à Sciez; il fixe l'indemnité d'occupation à 7 950€ hors taxe pour la saison 2017.

Le compte-rendu officiel et exhaustif de la séance est affiché dans le hall de la mairie et consultable en ligne sur www.ville-de-sciez.com

Réglementation

Bricolage et jardinage

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Dates à retenir Elections

- Elections présidentielles : 23 avril et 7 mai de 8h00 à 19h00. Bureaux de vote au C.A.S (route d'Excenevex).
- Elections législatives : 11 et 18 juin.

Aide Garde Port

Pour la saison d'été 2017 du 1er juin au 17 septembre inclus, le Port cherche une personne majeure pour seconder le Garde port (présence obligatoire les week-ends et jours fériés). Sa mission : nettoyage, contact clients et encaissements. De plus, le permis bateau est souhaité.

Veillez adresser votre lettre de motivation ainsi qu'un C.V. à :

**Capitainerie - 650, route du Port
74140 Sciez-sur-Léman**



Au service des associations

Un nouveau véhicule communal

Depuis le 15 février, un minibus 9 places circule dans notre commune au service des associations de la commune.

Ce véhicule a été entièrement financé par la publicité de commerçants et entreprises de Sciez qui y ont fait apposer leur encart publicitaire. La commune se chargera de l'assurance et de l'entretien.

Ce véhicule est mis à la disposition des associations selon une convention d'utilisation à remplir auprès du service communication de la mairie.

Hubert Demolis, Maire Adjoint en charge de ce dossier se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Foyer Culturel de Sciez

Demandez le programme

- Espace bébés parents : 29 mars & 5 avril : Découvrir le chant prénatal, 9h30 - 11h00 - ALAE de l'école des Petits Crêts. 2 € / famille / atelier.
- « Lâche tes écrans ! » : Conférence / Débat autour du cyberharcèlement, du 14 mars au 7 avril. Conférence le 6 avril à 20h00 à l'auditorium du Collège de Margencel.
- Bébés lecteurs : mardi 4 avril - Bibliothèque, entrée libre. De 10h00 - 11h15. Enfant de 3 mois à 3 ans accompagnés d'un adulte.
- La récré des parents : jeudi 13 avril : Cocottes cot'cot'cot', 9h30 - 11h30 ALAE de l'école des Petits Crêts. 2 € / famille / atelier.
- Dans le cadre des semaines contre les discriminations et le racisme, la bibliothèque présentera à partir du 3 mai 2017 jusqu'au 24 mai 2017 une exposition sur le thème "le droit des femmes" en France ainsi que sur "le vote des femmes de Sciez".
- Appel à bénévole de la bibliothèque : « Vous aimez les livres, le contact avec le public, travailler en équipe, participer à des projets... Vous avez un peu de temps libre, la bibliothèque vous propose d'intégrer son équipe en tant que bénévole. Nous avons besoin de vous pour la faire vivre et évoluer ».



Chiens dangereux

Maître, respectez les interdictions et les obligations

Les personnes mordues par des chiens - classés dangereux ou non - ne sont pas rares dans la commune. Petit rappel à la réglementation pour les **chiens susceptibles d'être dangereux**.

Ils sont répartis en deux catégories, les chiens d'attaque et les chiens de garde et de défense, qui sont soumis à des interdictions et obligations.

Sont concernés les chiens de race (ou issus de croisements) qui peuvent être rapprochés morphologiquement des races Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (pitbulls), Mastiff (boerbulls), Tosa, Rottweiler.

Des obligations :

Ces chiens doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure sur la voie publique, dans les transports en commun, dans les lieux publics, dans les locaux ouverts au public, dans les parties communes des immeubles collectifs.

Les détenteurs de ces chiens doivent avoir une carte d'identification.

Certaines personnes ne sont pas autorisées à avoir un chien de 1ère ou 2è catégorie

Ce sont les mineurs, majeurs sous tutelle, personnes condamnées pour crime ou violence, personnes auxquelles le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Des sanctions :

Le non-respect des règles est passible d'une amende jusqu'à 15 000 € et d'une peine allant jusqu'à 6 mois de prison.

La détention dans un logement peut être interdite :

Elle peut être interdite par les règlements de copropriété ou dans les contrats de location.

Un bailleur ou un copropriétaire peut saisir le maire en cas de dangerosité d'un chien.

Le maire peut imposer de faire passer une évaluation comportementale du chien, demander le placement en fourrière, et même faire procéder à son euthanasie.

Toutes ces mesures sont aux frais du détenteur du chien.



Salon des Arts Créatifs

La 8ème édition du Salon des Arts Créatifs, **expo-vente de créateurs**, aura lieu le dimanche 09 avril de 10H à 19H au Centre d'Animation de SCIEZ (CAS).

Venez **admirer** les créations d'une quarantaine d'exposants : bijoux variés, patchwork, travaux d'aiguilles, miniatures, encadrement, poterie et modelage, travail du bois, décoration florale, aquarelle, peinture à l'huile, **participer** à des démonstrations grâce aux ateliers d'initiation.

choisir vos cadeaux pour la fête des mères.

Entrée gratuite. Buvette et petite restauration.

IMPORTANT : Lors de ce salon vous pourrez vous inscrire pour notre célèbre "Grande Farfouille" qui aura lieu les 18 et 19 novembre prochain.

Pour toute information :

nouvel.elansciez@orange.fr ou 06 95 67 25 77.

Communication

Actualité communale

Toute l'actualité communale, associative, culturelle, municipale se trouve en ligne sur le site web de la commune :

ville-de-sciez.com

Samedi 1er avril

Théâtre

20h00 : au Guidou, « L'illusion conjugale ».



Dimanche 2 avril

Vide-greniers

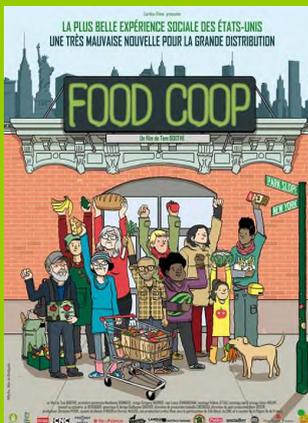
De 8h00 à 17h00 : au C.A.S, organisé par l'APE des Buclines.



Vendredi 7 avril

Cinéma

20h30 : au Guidou, « Food Coop » suivi d'un débat.



Dimanche 9 avril

Salon des Arts Créatifs

De 10h00 à 19h00 : au C.A.S.

Entrée gratuite.

Salon des Arts Créatifs

Dimanche 9 Avril
de 10H à 19H

Centre d'Animation de Sciez



Petite restauration
Entrée gratuite
Tel: 06 95 67 25 77

Dimanche 16 avril

Messe de Pâques

19h30 : à l'Eglise de Sciez.

Mardi 18 avril

Don du Sang

De 17h00 à 19h30 : au C.A.S



Mercredi 19 avril

Cinéma

14h00 : au C.A.S, « L'ascension », un film de Ludovic Bernard



Jeudi 20 avril

Cinéma enfants

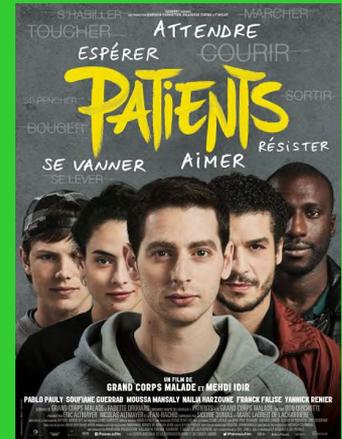
14h00 : au C.A.S, « Iqbal l'enfant qui n'avait pas peur ».



Vendredi 21 avril

Cinéma

20h30 : au Guidou, « Patients ».



Dimanche 23 avril

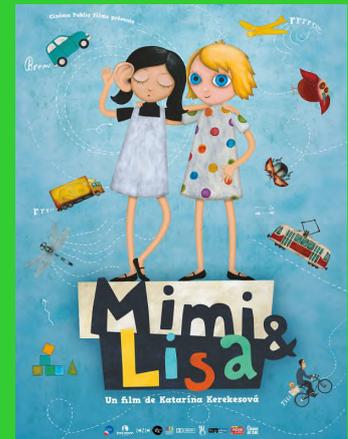
1er tour des élections présidentielles

De 8h00 à 19h00 : au C.A.S.

Jeudi 27 avril

Cinéma enfants

10h00 : au C.A.S, « Mimi et Lisa ».



Samedi 29 et dimanche 30 avril

Gala & repas dansant

Accordéon Danse au Léman

A partir de 12h00 : au C.A.S.

